

PPRT de PARDIES





Groupe projet – Pau, le 21 février 2014

Énergie et climat Développement durable ntion des risques Infrastructures, transports et m.



Ordre du jour



DREAL Aquitaine

- Démarche de réduction des risques
- Les mesures supplémentaires de réduction des risques
- Cartes d'aléas des risques résiduels

DDTM 64

- Carte du zonage brut avec représentation des enjeux
- Proposition de stratégie dans chacune des zones





Potentiels de dangers

<u>Yara</u>

Ammoniac: Gaz toxique (10 900 tonnes)

Peroxyde d'azote : Liquide très toxique

(50 tonnes)

Acide nitrique concentré : Liquide comburant et corrosif (10 000 tonnes)

Nitrate d'ammonium: explosif sous forme solide ou liquide (9 000 tonnes)

Air Liquide

Oxygène liquide : risque suroxygénation

(3 000 m³ soit 3 448 tonnes)

Ammoniac: Gaz toxique (2 050 kg)

Azote liquide: risque anoxie (4 000 m³)

Argon liquide: risque anoxie (300 m³)

Énergie et climat Développement durable on des risques Infrastructures, transports et mer





Mesures de maîtrise des risques (MMR)

- → diminution de probabilité ou zones d'effets du PhD
- → existantes ou à ajouter (à prescrire dans AP MMR avant EP) :

Yara

- →Doubles-enveloppes sur certaines canalisations pour réduire la probabilité et les conséquences d'une fuite
- Mise en place de séquence de sécurité (détection/isolement) automatique
- →Mise en œuvre de détection de fuite et isolement en moins 1 mn
- Fractionnement des stockages de nitrate
- →Présence d'un Service d'Inspection Reconnu

<u>Air Liguide</u>

- → Mise en place de séquence de sécurité (détection/arrêt) automatique sur les compresseurs ammoniac
- Redondance pour certaines soupapes de sécurité
- → Service d'Inspection Reconnu (à mettre en place)

Présent pour l'avenir

→ situations acceptables au sens « grille MMR » des 2 sites





Mesures de maîtrise des risques (existantes ou ajoutées)

→ possibilité d'exclure des PhD du PPRT (« filtre PPRT ») :

<u>Yara</u>

50aine écartés (total PhD \approx 70)

- → Ruine stockage cryo NH3 (SEI ≈ 7700 m)
- Ruptures franches ou fuites de canalisations de produits toxiques (SEI $max \approx 3000 \text{ m}$)
- → Détonation de NAT (SEI \approx 1600 m)

Air Liquide

6 PhD écartés (total PhD \approx 20)

- → Ruptures franches de canalisations de produits toxiques (SEI max = 660 m)
- → Ruine des stockages Argon et Oxygène liquides (SEI max = 610 m)
- Ruine simultanée des stockages d'OL, NL et Argon L (SEI = 850 m)

Présent pour l'avenir

(PhD néanmoins retenus pour plans d'urgence (PPI))

Énergie et climat Développement durable sques Infrastructures, transporte





Seuls les PhD non exclus (= retenus) contribuent à la cartographie des aléas et donc au zonage/règlement du PPRT

Yara 20aine PhD retenus

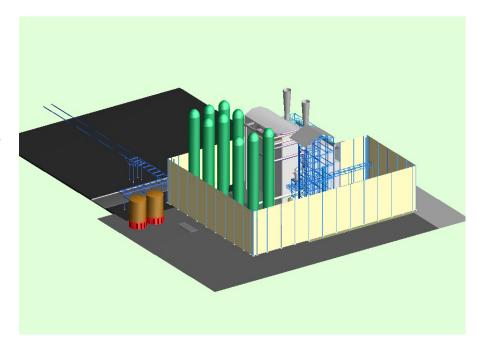
Air Liquide
14 PhD retenus

- → Rupture ligne NH3 (SEI \approx 1335 m)
- → Fuite 10 % Oxydes d'azote (SEI \approx 1086 m)
- → Ruine réservoir Argon (SEI $\approx 300 \text{ m}$)
- → Fuite 10 % NH3 (SEI \approx 415 m)





Mesures supplémentaires de réduction des risques (art L 515-15 CE)



Mise en œuvre d'un bardage de 16 m de haut autour de l'atelier Nitrique.

Objectif limiter les effet létaux à l'intérieur de la plate-forme industrielle

Financement tripartie de la mesure (Etat/Exploitant/Collectivité) à

1 400 000 € vs Mesures foncières de délaissement sur le bourg de Pardies (env 40 habitations)

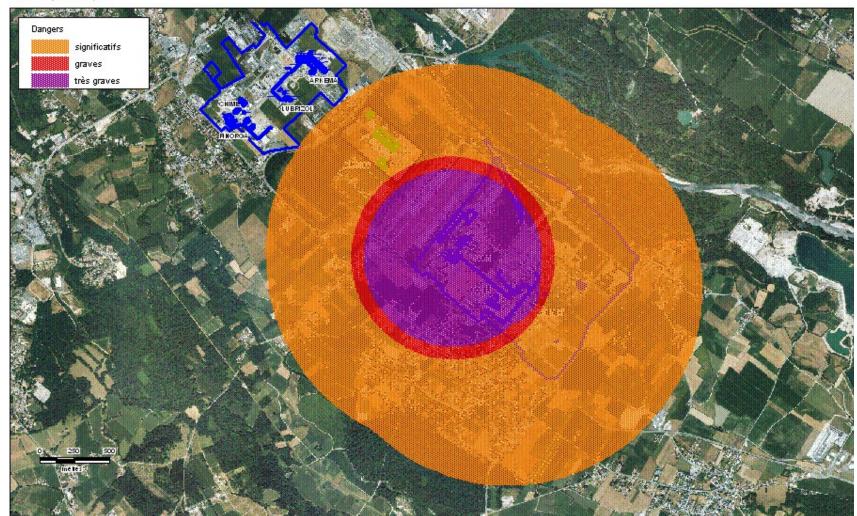
ssources, ternones of the second termination of the second factor of the second termination of the second of the s



Carte effets toxiques sans mesure supplémentaire



REPUBLIQUE PRAINÇAISE



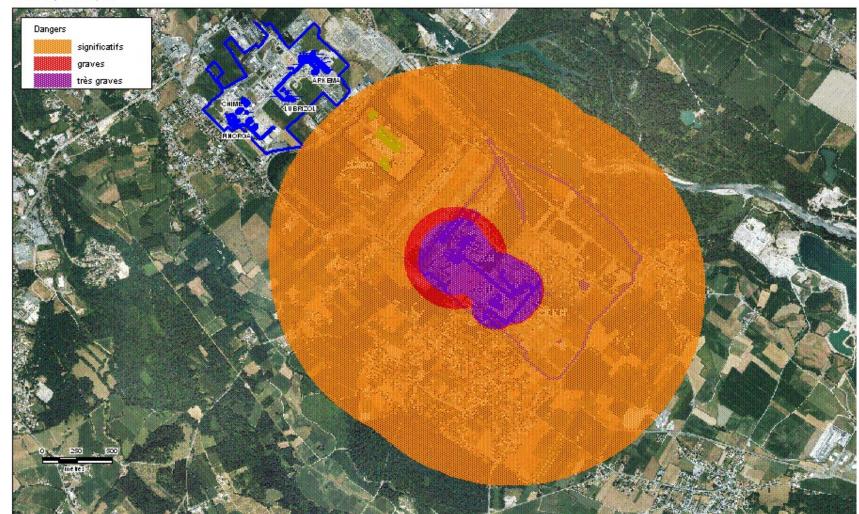
Énergie et climat Développeme Énergie et climat Développeme vention des risques Infrastructures, transport_{s et}



Carte effets toxiques avec mesure supplémentaire



REPORTIQUE L'AVIVANCE



Ressources, terriories Énergie et climat Dévelops Prévention des risques Infrastructures, transpor

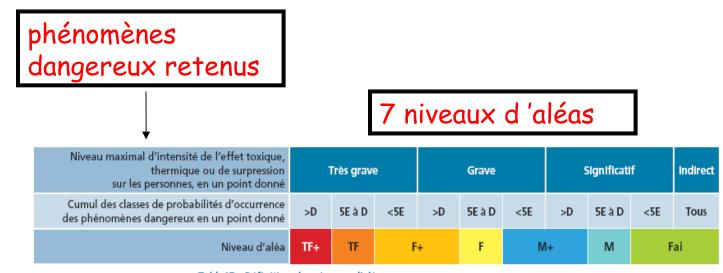


Définition des aléas



Définition des aléas

pour un même type d'effet, en un point donné, superposition des P/I de tous PhD à cinétique rapide → à chaque point du territoire, attribution d'un des 7 niveaux d'aléas → carte d'aléa par type d'effet.



Tabl. 17 - Définition des niveaux d'aléas

Ressources, territoires et inace.
Énergie et climat Développement durable vention des risques Infrastructures, transports et mer



Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

Carte des aléas résiduels

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Préfecture
des Pyrénées-Atlantiques
Direction départementale
des Territoires

et de la Mer





Carte de zonage brut



Le zonage brut est directement issu de la carte des aléas:

Niveau maximal d'intensité de l'effet toxique, thermique ou de surpression sur les personnes, en un point donné		Très graves			Graves			Significatifs			Indirects par bris de vitre *	
Cumul des classes de probabilités d'occurrence des phénomènes dangereux en un point donné		>D	5E à D	<5E	>D	5E à D	<5E	>D	5E à D	<5E	>D	<d< td=""></d<>
Niveaux d'aléas		TF+	TF	F+		F	M+		М	Fai		
Réglementation future	Effets toxique et thermique											
	Effets de surpression											

ressources, commerce et climat Développement durable des risques Infrastructures, transports et mer

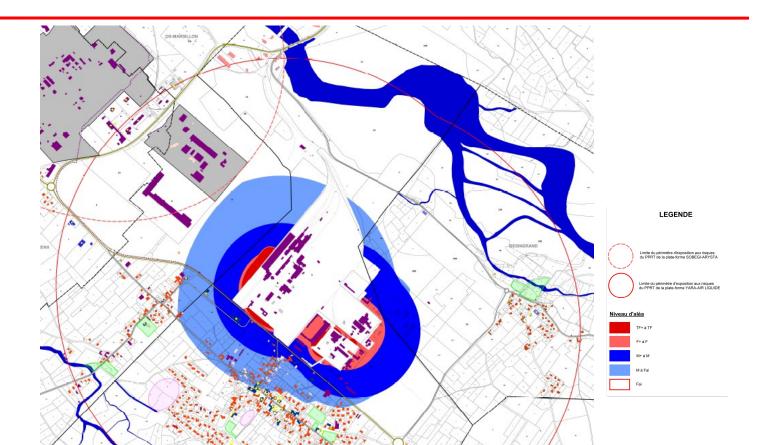


Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement AQUITAINE

Plan de zonage brut



et de la Mer



nessources, comment durable et climat Développement durable Prévention des risques Infrastructures, transports et m



Stratégie de réglementation pour le bâti existant



ZONE	REGLES SUR LE BÂTI EXISTANT
Rouge foncé	PRESCRIPTIONS
Rouge clair	PRESCRIPTIONS
Bleu foncé	PRESCRIPTIONS RECOMMANDATIONS pour le bâti résidentiel
Bleu clair	PRESCRIPTIONS RECOMMANDATIONS pour le bâti résidentiel
Verte	RECOMMANDATIONS

Énergie et climat Développement durable ion des risques Infrastructures, transports et ma-



Stratégie de réglementation pour le bâti futur



ZONE	REGLES D'URBANISME SUR LE BÂTI FUTUR	DISPOSITIONS		
Rouge foncé	INTERDICTION Exceptions: constructions visant à réduire le risque, construction indispensable aux activités industrielles existantes	PRESCRIPTIONS		
Rouge clair	INTERDICTION Exceptions: constructions visant à réduire le risque, construction indispensable aux activités industrielles existantes, nouvelles installations industrielles compatibles avec l'existant	PRESCRIPTIONS		
* Bleu foncé	AUTORISATION Constructions possibles, en faible densité, dans les dents creuses Pas d'ERP sensibles, pas d'équipements publics ouverts	PRESCRIPTIONS		
Bleu clair	AUTORISATION Pas d'ERP sensibles, pas d'équipements publics ouverts	PRESCRIPTIONS		
Verte	AUTORISATION	RECOMMANDATIONS		

Prévention des risqu

Présent pour l'avenir * Deux zones bleues possibles: B1 au sud RD coté village avec réglementation stricte comme PPRT Lacq-Mont / B2 coté plate-forme avec réglementation plus adaptée en lien avec la plate-forme



Mesures foncières



EXPROPRIATION:

En zone d'aléa TF+:

- expropriation d'office sur le bâti résidentiel
- expropriation modulable sur les bâtiments d'activités

DELAISSEMENT:

En zone d'aléa F+ à TF:

- délaissement d'office pour le bâti résidentiel
- délaissement modulable sur les bâtiments d'activités

RESULTATS:

Aucun bâtiment résidentiel ou activité ne se situe en zone d'expropriation ou de délaissement. Comte tenu de ces éléments, aucune étude de vulnérabilité proposée.

Hessources, territories Énergie et climat Développement durable ion des risques Infrastructures, transports et mo-



Etat d'avancement du PPRT



Etat d'avancement

- 08/02/2011 : signature de l'AP de prescription
- 04/10/2013 : concertation sur le financement des mesures supplémentaires
- 21/02/2014 : 1 ère réunion Groupe Projet

Procédures à mener

- 2^{ème} réunion Groupe Projet (zonage réglementaire et règlement)
- 3^{ème} réunion Groupe Projet si nécessaire
- Approbation de la convention de financement des mesures supplémentaires
- Signature des AP MMR (dont mesures supplémentaires si convention signée)
- Réunion CLIC (présentation du projet de PPRT)
- Demande d'avis des POA (personnes et organismes associés) (2 mois)
- Enquête publique (1 mois)
- Réunion publique
- Remise du rapport du commissaire enquêteur (1 mois)
- Approbation du PPRT.

Hessources, termonico est climat Développement durable finegue et climat Développement durable on des risques Infrastructures, transports et ...